

6,000 dollars, soit en tout 12,000 dollars. Soustrayez ce montant des \$135,000. Le ministre me dit que le *Niobé* a été payé 119,000 dollars. Le gérant de la compagnie est M. H. J. Garson, et le secrétaire est un nommé S. S. Elliott. Ce sont deux citoyens respectables et d'excellents hommes d'affaires de Saint-Jean. Je suis convaincu qu'ils font des affaires satisfaisantes.

M. JACOBS: Puis-je faire observer au ministre que ce même Garson est celui dont le chèque a été refusé.

L'hon. M. BALLANTYNE: Ce n'est pas lui.

L'hon. M. WIGMORE: C'est un autre Garson.

M. JACOBS: Un Garson d'une autre couleur.

M. EULER: Je ne doute pas de l'exactitude de la déclaration du ministre, mais il me semble presque incroyable qu'une société commerciale composée d'hommes d'affaires supposés respectables, tentent d'échapper à un engagement formel.

L'hon. M. BALLANTYNE: Non, c'est très commun.

M. EULER: Est-ce possible?

L'hon. M. BALLANTYNE: Oui, dans les affaires.

M. EULER: Je regrette que le ministre se fasse une pareille idée des affaires. Je dirai que les gens qui sont soucieux de leur réputation n'agissent pas de la sorte. Mais ce à quoi je voulais venir est ceci: J'ai lieu de soupçonner que la soumission faite par cette maison contenait une restriction quelconque, qui lui a permis de refuser de payer.

L'hon. M. BALLANTYNE: Je peux certainement garantir à mon honorable ami qu'il n'y avait aucune restriction, d'après mes 30 années d'expérience dans les affaires, je puis dire qu'il y a des maisons de commerce—pas toutes mais souvent de très bonnes maisons—qui, quand le marché leur est défavorable, essayent de se libérer de leurs engagements. Cela m'est arrivé plusieurs fois.

M. RINFRET: Se contentent-elles de ne pas payer ou prétextent-elles une raison pour ne pas s'acquitter de ce qu'elles doivent?

L'hon. M. BALLANTYNE: Elles se contentent de ne pas payer.

M. JACOBS: Les sous-marins ont-ils été livrés?

[L'hon. M. Wigmore.]

L'hon. M. BALLANTYNE: Oui.

M. CAHILL: Le ministre doit-il lui dire s'il a offert le *Niobé* en vente à ces deux maisons, aux mêmes conditions qu'il a faites à la compagnie de Saint-Jean?

L'hon. M. BALLANTYNE: La maison qui avait offert \$112,000 était dans une mauvaise situation financière, ainsi que j'ai déjà expliqué. La situation de la maison d'Ottawa qui avait offert \$100,500 était bonne, autant que j'ai pu m'en rendre compte à l'époque, mais la différence de \$19,000 entre cette offre et celle qui a été acceptée était si grande, que je n'ai pas cru devoir m'adresser à eux de nouveau et leur demander: "Voulez-vous soumissionner une quatrième fois pourvu que je ne vous demande pas d'argent comptant."

M. CAHILL: Comment le ministre peut-il considérer comme une bonne transaction le fait de s'adresser à un tiers après qu'il eut essayé à trois reprises différentes de vendre au comptant? Après avoir essayé de vendre au comptant, sans pouvoir obtenir un prix satisfaisant, il va accepter une offre à crédit.

L'hon. M. BALLANTYNE: La seule erreur que j'ai faite a été de demander trois fois des soumissions. Je n'aurais dû en demander qu'une seule fois. J'aurais dû accepter le prix de \$75,000 et tout aurait été dit. La seule faute que j'ai commise, c'est d'avoir essayé d'obtenir le meilleur prix possible pour ces navires. Si la chose se présente de nouveau, je me rappellerai ce qui s'est passé ce soir et j'accorderai le contrat au plus haut soumissionnaire.

M. CAHILL: Mon honorable ami se fâche parce qu'on lui reproche d'avoir fait une mauvaise transaction et il dit qu'à l'avenir il se dépêchera à prendre ce que lui offrira le plus haut soumissionnaire. Cela prouve qu'il n'est pas à sa place et il serait certainement dans l'intérêt du public qu'il s'abstînt de passer d'autres contrats pour le compte de la nation.

L'hon. M. BALLANTYNE: Il va continuer.

M. CAHILL: Si c'est l'attitude qu'il entend adopter, il fera mieux de s'occuper de ses propres affaires; on peut se passer de lui. Le ministre a demandé trois fois des soumissions et les offres étaient chaque fois plus élevées. Pourquoi n'a-t-il pas fait une quatrième adjudication pour laquelle il aurait peut-être obtenu une